

La lettre du CNU

Le Conseil National des Usagers

N°20

EDITO du président du CNU :

Au cours des dernières années, le thème de la représentation des usagers du secteur médico-social et la prise en compte de leur parole, a été le sujet principal de nombre de réunions et manifestations de la part d'organismes publics ou non.

Nous pouvons ainsi citer la création de l'Institut pour la démocratie en santé en 2015, les journées de formation APF de l'Unesco de janvier 2016 « la parole de l'utilisateur », le Projet « Démocratie en santé » porté la même année par l'APF, les initiatives prises par des ARS pour créer des CVS départementaux.

Mais au-delà de ces initiatives à forte connotation médiatique, le temps est arrivé de nous poser la question : Qu'est-ce qui a changé pour nous, usagers du secteur médico-social, dans notre quotidien et dans la prise en compte de notre parole ? Sommes-nous plus écoutés, pris en considération, mieux associés aux décisions qui impactent notre vie dans son quotidien ? Nos droits

individuels d'utilisateurs sont-ils respectés au quotidien ?

Sans attendre les conclusions de chacun, il est fort à parier que le décalage entre les bonnes intentions et la réalité du terrain reste considérable et que des marges de progrès pour un vrai dialogue, permanent, constructif, existent.

Aussi, nous formulons le vœu que la parole de l'utilisateur ne soit pas cantonnée à de grands discours, mais qu'elle soit maintenant une composante à part entière et permanente dans notre quotidien d'utilisateur du secteur médico-social et plus particulièrement au sein de l'ensemble des établissements et services de l'APF.

Tous nos meilleurs vœux pour vous et vos familles pour 2018.

Michel Lalemant
Président du CNU
(CVS SAAD 33)



...

Janvier 2018

SOMMAIRE

p.1

Edito CNU

p.2

1 - Le CNU contribue aux travaux du projet associatif
2 - Participation des usagers aux Conseils APF de Région (CAPFR)

p.3

3 - Le Conseil National des Usagers : plaquette d'information
4 - Quelques rappels pour une meilleure communication !
5 - Le logiciel « Vie quotidienne » de l'IEM de Talence

p.4

6- le blog « Participation des personnes »

1 – le CNU contribue aux travaux du projet associatif

Dans le cadre du processus d'élaboration du projet associatif, le CNU est représentée par Laurence DEVILETTE au groupe de travail composé de représentants de l'ensemble des acteurs de l'association.

Au-delà de ce travail collectif, le CNU a consacré une partie de sa réunion de mi-décembre à travailler l'axe de réflexion n°2 : **Convaincre pour faire aboutir nos revendications ?**

Les principaux arguments dégagés sont les suivants :

Pour parvenir à cet objectif, il faut qu'au préalable l'APF donne les moyens aux personnes d'agir, en tenant compte de leur dépendance physique et d'expression, qui, pour certaines, reste un véritable obstacle pour exprimer et faire aboutir leurs revendications.

Il faut permettre et donner l'occasion aux personnes en situation de handicap de s'exprimer. Le travail de communication est primordial afin de se faire entendre en occupant régulièrement les espaces médiatiques (télé, radio, journaux etc.) locaux et nationaux, en participant à la vie locale associative, dans le cadre d'une réactualisation régulière des actions entreprises.

Les personnes concernées doivent être acteurs de cette mobilisation, y compris les usagers des établissements et services qui doivent être davantage associés dans les démarches.

La priorisation de la jeunesse ne doit pas se faire au détriment des moins jeunes qui ont précédemment construit l'APF.

Convaincre en interne est essentiel afin que les salariés soient réceptifs aux valeurs de l'APF et partagent le plus possible nos difficultés, nos revendications.

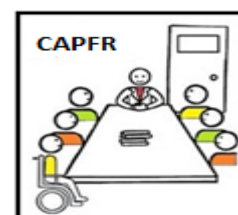
Le CNU a largement contribué à alimenter le projet sur les questions de la participation à travers la consultation régulière de ses membres.

2 – Participation des usagers aux Conseils APF de Région (CAPFR)

Suite à l'ouverture des conseils APF de Région (CAPFR) aux usagers décidée l'an dernier par le Conseil d'Administration, plusieurs membres du CNU ont intégré ces Conseils. A ce jour, certaines régions ne sont toujours pas pourvues d'un usager dans le collège 2 de ces conseils. Il s'agit des régions suivantes :



- Bourgogne Franche Comté
- Bretagne
- Centre Val de Loire
- Grand Est
- Pays de la Loire
- Provence Alpes Côte d'Azur



Aussi, si cette mission vous intéresse, nous vous invitons à nous contacter afin que l'on vous apporte toutes les informations utiles.

[contact : cnu@apf.asso.fr]

3 – Le Conseil National des Usagers : plaquette d'information



Afin de mieux faire connaître le Conseil National des Usagers, nous avons conçu une plaquette d'information. Vous pouvez en prendre connaissance par un simple clic sur la pièce jointe à cette lettre CNU n°20 ou sur l'image à gauche de ce texte. Si cela vous intéresse, des exemplaires peuvent vous être adressés sur demande.

4 – Quelques rappels pour une meilleure communication !

- Rédigez le compte rendu et approuvez le dans les 15 jours de la réunion de vos CVS.
- Veillez à sa bonne diffusion auprès de l'ensemble des usagers de votre établissement ou service afin que chacun soit informé dans les meilleures conditions. C'est ce qui contribuera à une bonne dynamique pour l'expression des usagers que vous représentez.
- Assurez-vous également auprès de vos directions que les compte rendus nous soient bien adressés (cnu@apf.asso) et ceci dès qu'ils sont approuvés car c'est à partir de leur lecture que dépend en grande partie notre action.

N'hésitez pas à nous interpeller

Vous estimez que vos droits d'usagers ne sont pas respectés, vous n'arrivez pas à vous faire entendre sur des questions majeures dans le fonctionnement de vos établissements ou services. Alors n'hésitez pas à nous en informer en nous contactant par courrier (CNU APF, 17 boulevard Blanqui, 75013 Paris) ou par mail cnu@apf.asso ou michel.lalemant@wanadoo.fr

5 – Le logiciel « Vie quotidienne » de l’IEM de Talence

L’IEM de Talence accueille des jeunes de 15 à 25 ans en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés. L’établissement s’adresse à des jeunes ayant un projet d’études secondaires, et comprend 40 places en internat, 16 places en appartement et 10 places en service de soins. Tous les jeunes suivent une formation (lycée, faculté, école etc.). En fonction des horaires de leurs cours, et des événements de la vie étudiante, les jeunes ont besoin de souplesse sur les horaires de lever, de coucher, et ne prennent pas forcément tous leurs repas au sein de la structure.

Pour coller au plus près des besoins des jeunes accompagnés, l’informaticien de la structure a créé un logiciel qui permet aux jeunes d’indiquer les horaires auxquels ils souhaitent se lever ou se coucher, s’ils déjeuneront à l’IEM, ou encore s’ils ont besoin d’un repas à emporter. Le logiciel sert d’interface entre les professionnels de cuisine, les aides-soignants, les aides-médico-psychologiques, les animateurs, les veilleurs et les résidents. Le logiciel peut être utilisé sur tout type de support (ordinateur, tablette, smartphone).

Une belle initiative qui permet aux jeunes de s’organiser en fonction des aléas de la vie étudiante comme tout un chacun. Cette initiative a été récompensée cette année par une mention au Trophée Direction[s] 2017 !

6 – Le blog « Participation des personnes »

Un blog concernant la participation des personnes est à votre disposition !

Vous pouvez le consulter à l’adresse suivante : <http://participation-des-usagers.blogs.apf.asso.fr/>

Sur le blog, vous pourrez notamment consulter la foire aux questions relatives au CVS, et des outils en communication adaptée !

Pour toute question, initiative à partager, ou envoi de compte rendu

l’adresse de contact du CNU : cnu@apf.asso.fr